



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



www.ffmoto.org

# MOTOCROSS

## SOLO / SIDE-CAR / QUAD

Date de début : ..... Date de fin : ..... N° d'inscription FFM : .....

Lieu : .....

Moto-Club : ..... N° d'affiliation : .....

Nom de l'Organisateur Technique : .....

Adresse : .....

e-mail : ..... Téléphone : .....

Site Internet : .....

### ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 - OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course .....	Licence N°
Président du Jury ou Arbitre .....	Licence N°
1er Membre du Jury .....	Licence N°
2ème Membre du Jury .....	Licence N°
Commissaire technique responsable .....	Licence N°
Responsable du chronométrage .....	Licence N°

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

### ARTICLE 3 - CATEGORIES

Nom	Description (âge, type de véhicule, licences, tarifs...)
-----	--

#### Engagements :

Site Internet .....	
Contact .....	
Adresse .....	
Téléphone .....	e-mail. ....

#### Chronométrage :

Location de transpondeurs ...	
Tarif de location .....	Caution .....



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



## ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  oui  non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

## ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical . . . . .

Nombre de secouristes. . . . .

Hôpital le plus proche. . . . .

Nombre d'ambulances . . . . .

Temps de trajet (en mn). . . . .

## ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

### Accès

Nom du circuit . . . . .

Ville la plus proche. . . . .

Coordonnées GPS . . . . .

Le plan d'accès au site est annexé au présent règlement.

### Caractéristiques

Longueur . . . . .

Largeur de la grille de départ. . . . .

Nombre de poste de Commissaires de piste . . . . .

Largeur minimum . . . . .

Longueur de la ligne droite de départ. . . . .

La capacité correspond au nombre de véhicules autorisés à rouler en simultané sur le circuit.

Capacité en essais ----- Pour les motos

Pour les quads ou side-cars

Capacité en manche----- Pour les motos

Pour les quads ou side-cars

Le plan du site de pratique est annexé au présent règlement.

VISA CLUB	VISA LIGUE	VISA FFM N°
Date : le .....	Date : le .....	Date : le .....
Signature :	Signature :	Signature :